



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du

5 décembre 2022

Le conseil d'administration débute à 17h15.

Le quorum est atteint avec 19 personnes présentes

Membres présents : M. BARRAUD, M. FAVIERE, M. DUCHASSIN, Mme GUILLODAT, Mme MARCEAU, Mme JEANNESSON, M. BAPTISTE, Mme BEAUSSE, M. BECQUAERT, M. DUMOUSSEAU, Mme PEREIRA, Mme AMIMACE, Mme DEMARGNE, Mme BIHAN, Mme NEVES DOS SANTOS ANTUNES, Mme PATET, Mme RENAUD, Mme ROY, Camille TRAN et Sarah NEVES DOS SANTOS ANTUNES.

Membres excusés : M. MULOT, Mme GUERIN, Mme BENTABET, Mme DENEUX, Mme CYPRES, Mme REVENIEAU.

La secrétaire de séance est Mme JEANNESSON.

POINT 1 : Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 18 octobre 2022

Les remarques et demandes de modifications émises par Mme BEAUSSE sur ce compte rendu ont été entendues mais n'ont pu être prises en compte car le compte rendu avait déjà été transmis.

Pour rappel, Mme BEAUSSE s'inquiétait du manque de commande de matériel pédagogique et des temps de délai trop longs entre les demandes faites par les professeurs et la réception des commandes. Le gestionnaire s'est engagé à passer les commandes plus rapidement, il a précisé également que la quasi-totalité du budget pour le matériel pédagogique serait utilisé au 31/12/22.

Ce compte rendu est approuvé à 17 votes « pour » et 2 abstentions.

POINT 2 : Présentation de l'ordre du jour

POINT 3 : Présentation du contrat d'objectifs

Ce contrat est signé entre le rectorat et le chef d'établissement, il fait suite aux évaluations de l'ensemble des établissements du réseau Morvan et s'inscrit dans le cadre général de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Il comprend 4 objectifs :

- Poursuivre la mise en œuvre d'une pédagogie innovante et différenciée en lien avec les corps d'inspection,
- Suivre et évaluer les compétences du socle travaillées dans les différentes disciplines,

- Mettre en œuvre les parcours (Avenir, Citoyen, Culturel et Santé) et les rendre lisibles pour tous en les formalisant,
- Améliorer le cadre de vie et le bien être en associant tous les membres de la communauté éducative,

Ce contrat contient les engagements réciproques de l'établissement et de l'académie ainsi que les modalités de son accompagnement (formation continue du personnel) et de son évaluation.

M. BAPTISTE s'interroge sur la mise en place d'outils communs car ce n'est pas précisé dans les modalités d'accompagnement. Il considère ce contrat d'objectif comme une « grosse machine de guerre » pour le petit établissement qu'est le collège du Champ de la Porte.

POINT 4 : Situation sanitaire

6 personnels (3 professeurs et les 3 AED) ont été absents car positifs à la COVID.

Entre le 14 novembre et le 2 décembre, 22 élèves ont été testés positifs à la COVID.

La plupart des élèves s'est plainte de maux de tête auprès de Mme DEMETZ , infirmière de l'établissement qui a décidé de les renvoyer chez eux.

POINT 5 : Réunion préparatoire du CA de la DHG (Dotation Horaire Globale)

Cette dotation intervient en janvier selon l'effectif.

Cette réunion préparatoire aura lieu 10 jours avant le CA (elle remplace la commission permanente qui, officiellement, n'existe plus).

Arrivée de Mme AMIMACE, le conseil d'administration compte donc 20 membres

POINT 6 : Projet « collège de demain »

Le projet est lancé et porté par le conseil départemental qui propose également des aides pour leurs mises en œuvre.

Une liaison chaude ou froide pour la cantine des écoles primaires et maternelle de Cercy-la-Tour est à l'étude pour septembre 2023. Le Conseil Départemental étudie les aspects techniques, quant à la commune de Cercy-la-Tour, elle nous informera de sa décision au cours du 1er trimestre 2023.

POINT 7 : Projet « notre école faisons là ensemble »

Le conseil pédagogique travaillera, dès cette année, à l'élaboration d'un projet.

POINT 8 : Résultat budget participatif

Pour rappel, le projet déposé dans le cadre du budget participatif était de pouvoir acheter des vélos, des casques et des gilets (pour, par exemple, faciliter le transport du collège à la piscine de Cercy-la-Tour pour les cours d'EPS).

Les résultats seront connus à partir du lundi 12 décembre.

POINT 9 : PPMS

Pour ce début d'année scolaire, 2 exercices ont été organisés dans le cadre de la sécurité collège/élèves/personnels :

- un exercice alerte incendie le 30/09/22,
- un exercice alerte attentat/intrusion le 09/11/22,

Pour cet exercice, les gendarmes étaient présents. De nouveaux outils de communication et d'alerte ont été mis en place : un groupe «Whatsapp » a été créé pour alerter rapidement les personnels et avoir un retour sur les situations dans les salles de classes.

Les gendarmes ont fait un retour positif sur cet exercice.

Ce PPMS sera mis en ligne sur ECLAT et consultable par tous.

GESTION FINANCIERE

◆ Voyage au Puy de Dôme en juin 2022 : le don du FSE initialement prévu d'un montant de 150€ (voté au CA du 09/07/22) a été de 250€ suite à l'augmentation du transport dans le budget

20 votes « pour » l'accord d'un don du FSE de 250€

◆ TARIFS Service SRH (Service Restauration Hébergement)

A- Les tarifs restauration

Lors du conseil d'administration du 18/10/2022, suite à une confusion, les tarifs du service restauration présentés ainsi que les taux de reversement étaient erronés. Les tarifs corrects sont :

Tarif annuel demi pensionnaire sur 4 jours /semaine 439.24 € pour 139 jours définit comme suit :

- janvier à mars 2023, 135.88€ pour 43 jours,
- avril à juin 2023, 139.04€ pour 44 jours,
- septembre à décembre 2023, 164.32 pour 52 jours.

Pour information, le prix des tickets repas fixé par le Conseil Départemental pour les demis-pensionnaires, les externes et les commensaux est inchangé depuis des années.

Ces nouvelles données sont votées à 20 votes « pour »

B – Reversement

Une partie des recettes du service SRH est reversée au conseil départemental.

- pour le FCSH, 1.5% soit 772.85€ pour 2023,
- pour le FDRPI 15% et non 22.5% comme annoncé au conseil d'administration du 18/10/22
- les charges communes au taux de 25% proposé ne seront plus valables en 2023. En effet, le collège de Cercy passant au logiciel de gestion OPALE, les charges communes n'ont plus lieu d'être car les charges sont réparties entre le service ALO (Administration et Logistique) et SRH.

Ces nouvelles données sont votées à 20 votes « pour »

SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES 2022-2023

- **Spectacle *Peace and Love*** sur les risques auditifs pour les élèves de 3ème et 2 accompagnateurs,
budget prévisionnel : 20 votes « pour »
- **Sortie Jazz** à Luz y pour les élèves de 5ème et 2 accompagnateurs,
budget prévisionnel : 20 votes « pour »
- **Concert pédagogique, orchestre symphonique** pour les élèves de 6ème et 2 accompagnateurs,
budget prévisionnel : 20 votes « pour »
don du FSE de 200€ : 20 votes « pour »
- **Spectacle « la Mouche »** à la maison de la culture pour les élèves de 6ème et de 5ème et 3 accompagnateurs,
budget prévisionnel : 20 « votes « pour »
don du FSE de 150€ : 20 votes « pour »
- **Spectacle la Maison** pour les élèves de 4ème et 3ème et 3 accompagnateurs,
budget prévisionnel : 20 votes « pour »
don du FSE de 150€ : 20 votes « pour »
- **Sortie Latin à Autun** pour les 25 élèves latinistes et 4 accompagnateurs,
budget prévisionnel : 20 votes « pour »
don du FSE de 250€ : 20 votes « pour »
- **Répétition et spectacle** pour les 25 élèves de la chorale,
budget prévisionnel : 20 votes « pour »
don du FSE de 200€ : 20 votes « pour »
- **Voyage en Espagne** : prévu au mois d'avril 2023 pour les élèves de 3ème du collège de Cercy-la-Tour et du collège de Luz y. Les élèves partiront du dimanche après-midi au samedi suivant et seront hébergés dans des familles.

La participation des familles est estimée à 460€ dont une participation de 70€ par élève prise en charge par le FSE, le tarif à charge des familles sera donc de 390€ (payable en 5 fois). Les 2 accompagnateurs seront pris en charge par l'établissement.

Un document « d'engagement » sera distribué aux familles

Participation des familles : 20 votes « pour »

Budget prévisionnel : 20 votes « pour »

Don du FSE (1820 € 70€/élèves) : 20 votes « pour »

DBM

1 – Répartition Dotation Globalisée

M. FAVIERE soumet au vote une DBM pour une nouvelle répartition de la dotation globalisée

20 votes « pour »

2- Prélèvement sur fonds de roulement

Afin d'honorer les dépenses d'achat de denrées (Service SRH) M. FAVIERE propose un prélèvement sur fonds de roulement de 3000€ avec l'accord de l'agent comptable.

20 votes « pour »

3- Clé de répartition

Le collège de Cercy passe au logiciel de gestion budgétaire OP@LE à partir de septembre 2023. Les collèges utilisent actuellement le logiciel de gestion budgétaire GFC. Ce logiciel est progressivement remplacé par le logiciel OP@LE. Plusieurs vagues de remplacement sont en cours de 2021 à 2025. Le collège de Cercy a présenté sa candidature pour mettre en place OP@LE à partir de septembre 2023. Cette candidature a été retenue avec le soutien de l'agent comptable.

Ce nouveau logiciel entraîne certaines modifications dans l'établissement du budget notamment la répartition des charges entre le service ALO et SRH ainsi que la disparition du service SBN (Bourse Nationale). Jusqu'à maintenant les charges de viabilisation (EDF/EAU/GAZ/FIOUL) ou d'entretien, maintenance, achat d'EPI (équipement pour les agents) étaient entièrement affecté au service ALO.

Dans le budget présenté pour 2023 ces charges sont réparties entre 2 services. M. FAVIERE propose la clé de répartition suivante (voir PJ).

CONVENTIONS DIVERSES

M. FAVIERE présente les conventions pour 2023 :

- agence comptable,
- Conseil départemental (groupement achat matériel, produit entretien),
- Pavillon des sciences (planétarium),
- FEMA (spectacle peace and love),
- GV restauration,
- centre social pour l'accompagnement éducatif...

20 votes « pour »

CONTRATS

M. FAVIERE présente la liste des contrats.

20 votes « pour »

BUDGET 2023

M. FAVIERE présente le budget 2023

- service AP (activités pédagogique)
- service ALO (Administration et logistique)
- service VE (Vie de l'élève)
- service SRH (Restauration et Hébergement)

Malgré l'augmentation des tarifs énergies, le budget est présenté équilibré et sans prélèvement sur fonds de roulement. Le CD 58 a attribué une dotation de fonctionnement de 50 000€ (même montant que pour 2022). Comme l'a précisé le CD 58, une dotation complémentaire pourra être attribuée au cours de l'année suivant l'évolution des prix de viabilisations. Une ligne budgétaire de 21 500€ de dotation complémentaire a été saisie dans le budget.

17 votes « pour »

3 abstentions

M. BARRAUD fait un point sur les cas de harcèlement au collège qui se transmettent sur les réseaux sociaux et précise ne pas vouloir réagir aux reproches. Il estime avoir fait ce qu'il fallait et invite les mécontents à prendre RDV avec lui.

Le harcèlement n'est pas une fatalité et représente environ 10% au niveau national.

Fin du conseil d'administration à 19H55

La Secrétaire de séance
Mme JEANNESSON



Le Principal
M. BARRAUD

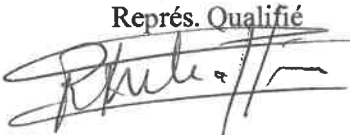
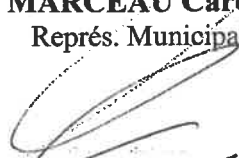
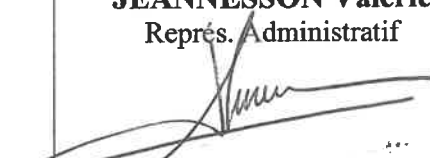
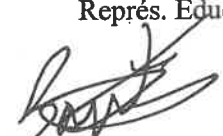
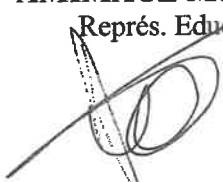
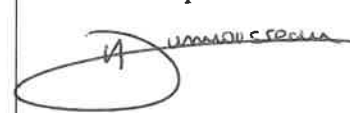
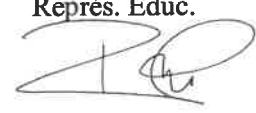
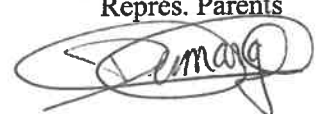
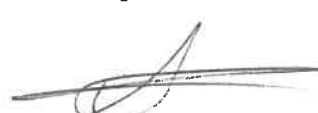
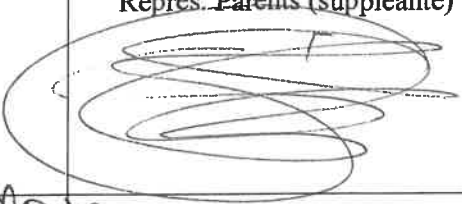
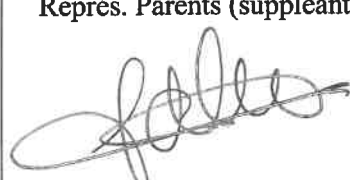


CLE DE REPARTITION DES DEPENSES LOGISTIQUES DANS LE SRH PAR RAPPORT AU ALO

Page 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION
COLLEGE CHAMP DE LA PORTE
58340 CERCY-LA-TOUR

Séance N°2 du 5 décembre 2022

BARRAUD Jacques Le Principal 	FAVIERE Régis Adjoint-Gestionnaire 	MULOT Michel Représ. Conseil Départ. <i>ABS EXCUSE</i>
GUERIN Jocelyne Représ. Conseil Départ. <i>ABS EXCUSEE</i>	BENTABET Jacqueline Représ. Qualifiée <i>ABS EXCUSEE</i>	DUCHASSIN René Représ. Qualifié 
GUILLODAT Odile Représ. Municipalité 	MARCEAU Caroline Représ. Municipalité 	JEANNESSON Valérie Représ. Administratif 
BAPTISTE Raphaël Représ. Educ. 	BEAUSSE Audrey Représ. Educ. 	AMIMACE Murielle Représ. Educ. 
BECQUAERT Marc-André Représ. Educ. 	DUMOUSSEAU Hugo Représ. Educ. 	PEREIRA Isabel Représ. Educ. 
DEMARGNE Aurélie Représ. Parents 	DENEUX Bérénice Représ. Parents. <i>ABS EXCUSEE</i>	CYPRES Julie Représ. Parents. <i>ABS EXCUSEE</i>
BIHAN Maryline Représ. Parents 	NEVES DOS SANTOS ANTUNES Nadine Représ. Parents 	REVENIEAU Caroline Représ. Parents <i>ABS EXCUSEE</i>
TRAN Camille Représ. Elèves 	NEVES DOS SANTOS ANTUNES Sarah Représ. Elèves 	ROY Nadège Représ. Parents (suppléante) 
PATET Charlotte Représ. Parents (suppléante) 	RENAUD Estelle Représ. Parents (suppléante) 	